

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 9 mars 2020**

## **Délibération CA\_20200309\_005**

**Marché d'acquisition de fournitures de type pharmacie entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et le SDIS de La Nièvre : constitution du groupement de commandes, adoption de la convention constitutive de groupement, approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancement de la consultation.**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**4 membre(s) étant absent(s)**

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre les SDIS de la Région Centre-Val de Loire et le SDIS de la Nièvre ;

Vu le dossier de consultation des entreprises ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** La constitution d'un groupement de commandes entre les SDIS de la Région Centre-Val de Loire et le SDIS de la Nièvre pour la passation de marchés d'acquisition de fournitures de type pharmacie est approuvée.

**Article 2.** La convention constitutive de ce groupement, ci-annexée, est approuvée et monsieur le président ou son représentant est autorisé à la signer.

**Article 3.** Le dossier de consultation des entreprises est approuvé.

**Article 4.** Le SDIS du Loiret , coordonnateur du groupement de commandes, est autorisé à organiser la consultation des entreprises. La procédure d'appel d'offres ouvert est retenu.

**Article 5.** En cas d'appel d'offres infructueux, le SDIS du Loiret, coordonnateur, sera autorisé à engager un nouvel appel d'offres ouvert, dans l'hypothèse où le dossier de consultation ne serait pas modifié.

**DESCOUT Serge**